




Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 26 août 2022

N° 2022 / 053

Envoyé en préfecture le 31/08/2022
Reçu en préfecture le 31/08/2022
Affiché le 
ID : 039-213903339-20220826-DEL2608_53_2022-DE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six août à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 22 août 2022, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

Etaient présents : Roseline BONDIVENNE, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANGONIN, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, Sandrine NICOD, Benoit COLIN, Serge LACROIX, Laurence MAS, Bahadir GUZEL, Nathalie SAULNIER, Marie-Christine MOREL, Didier BERREZ

Excusés : Lauriane DAVID, pouvoir à Benoit COLIN ; Cindy PERY pouvoir à Nathalie SAULNIER ; Pierre GRANDCLEMENT pouvoir à Grégoire LONG ; David GEAY

Le secrétariat a été assuré par : Didier BERREZ

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 15
Nombre de Membres présents : 15	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 18	Abstention : 3

Objet : ILOT MUSEE – Rue Anatole France - Place de l'école - parvis et franges du musée du jouet - opération jardins / Résultat de la consultation des entreprises / Attribution du lot n°2

- Considérant le projet d'aménagement des abords du musée du jouet et des écoles et l'opération Jardins (fiches action ORT –AX 1-6, AX 5-1, AX 5-2 et AX5-3 et fiches action contrat Région BFC n°5-6-7-10) ;
- Vu la délibération n°2021-85 du Conseil Municipal du 13 décembre 2021 adoptant le projet d'aménagement des abords du musée du jouet et des écoles et l'opération Jardin établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre « Chardon Paysages » ainsi que le plan de financement prévisionnel ;
- Vu la délibération n°2022-035 du Conseil Municipal concernant la réouverture du Murgin dans le cadre de cette opération globale
- Vu la délibération n°2022-051 du Conseil Municipal du 20 juillet 2022 attribuant les lots 1-3 – 4 et 5 et déclarant le lot n°2 infructueux,
- Considérant la nouvelle consultation engagée pour le lot n°2,
- Considérant les résultats de cette consultation et l'analyse des offres ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'attribuer le lot suivant :

Lots	Entreprises	Montant en € HT
Lot n°2 – Maçonnerie – démolition du conduit du ruisseau (réouverture du bief du Murgin)	SAS FRANCE CLOTURE ENVIRONNEMENT (FCE) Le Mont - 25270 LEVIER	380 290,00

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché et toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré.....

Le secrétaire de séance

Le Maire
Grégoire LONG

